

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 25 mars 2019, à 19 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré - conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 25.

2. SIGNIFICATION L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2019-03-056

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Sécurité civile – Demande d'aide financière Volet 2
5. Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative
6. Défi château de neige – Gagnant d'un tirage au sort
7. Période de questions sur les sujets de la séance uniquement
8. Clôture et levée de la séance

Adoptée

2019-03-057

4 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

2019-03-058

5. PROGRAMME D'ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

CONSIDÉRANT QUE les escaliers menants à la rivière doivent être refait;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient inclus dans une demande de subvention que la Municipalité n'a malheureusement pas eue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'une aide financière provenant du *Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative Volet A*;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière peut combler les dépenses jusqu'à concurrence de 40 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 7 000 \$ (4 200 \$ pour la Municipalité et 2 800 \$ d'aide financière) afin de refaire l'escalier menant à la rivière ainsi que mettre du gravier et un ponceau dans le sentier menant à la rivière Bécancour.

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

2019-03-059

6. DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE – GAGNANT D'UN TIRAGE AU SORT

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Politique familiale de la municipalité s'est inscrit au concours *Défi château de neige (Château politique familiale)* lors de son activité le 2 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription à ce défi donnait une chance de gagner, par tirage au sort, un montant de 250 \$ pour faire des achats en matériel pour jouer dehors;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Politique familiale a gagné le tirage au sort;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat de 2 tubes pour la glissade afin de dépenser la somme gagnée.

Adoptée

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE
UNIQUEMENT**

2019-03-060

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle

Que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière